



## Recouvrement de dettes

-----  
Par MT29

Bonjour,

Je suis divorcé est père de 4 enfants et j'ai la garde de 3 enfants 21,20 et 12 ans, mon ex épouse ne me verse pas de pension alimentaire, elle ne participe à rien de tout, je suis actuellement au chômage depuis 1 an, à 60 ans c'est compliqué de retrouver un boulot.

Notre bien immobilier acheté ensemble avec mon ex épouse

A été saisie est vendu après le divorce, nous devons rembourser les dettes restantes pour ce bien et les impôts, depuis, j'ai déjà été saisi et rembourser les dettes des impôts pour le couple, j'ai encore été saisi pour les dettes immobilières qui continuent encore, je constate que le huissier s'acharne que sur moi alors que le crédit à été contracté aux noms de monsieur et madame. nous devons partager les dettes à 50/50 selon le jugement de divorce.

Je suis à bout que ça soit que moi qui rembourse sachant que madame travaille, que faire pour que le huissier puisse également faire de saisies chez mon ex épouse et me faire un relevé de tous qu'ils ont déjà saisi chez moi et chez mon ex

N'ayant aucun contact avec mon ex le huissier refuse de me faire un état de lieux. y aurait il des voies et moyens pour amener ce huissier au tribunal ?

Merci de votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne vous trompez pas d'adversaire. L'huissier applique simplement le titre exécutoire donné par le juge.

S'il n'y a pas de titre exécutoire, il ne peut rien saisir.

Ce n'est pas l'huissier qu'il faut assigner, c'est votre ex qui doit payer sa part et une pension pour l'enfant mineur.

Dans votre situation vous avez sans doute droit à une aide juridictionnelle, et déposer un dossier de surendettement pourrait vous protéger : consultez une assistante sociale.

Vous n'avez plus la "garde" des enfants majeurs. S'ils sont encore à votre charge, voyez avec eux s'ils peuvent aussi contribuer aux dépenses courantes, ou simplement loger ailleurs et se débrouiller.

Ils peuvent demander une pension alimentaire à leur mère s'ils n'ont pas de revenus.

L'enfant mineur a droit à une pension (pas pension ?) alimentaire.

Pour lui vous pouvez saisir le JAF c'est gratuit et vous pouvez demander une pension depuis les 5 dernières années. C'est d'ailleurs dommage de n'y avoir pas pensé avant.

-----  
Par MT29

Merci de votre retour, dois je comprendre que l'huissier

a le droit de me poursuivre et pas mon ex sur un emprunt contracté à deux? Quelle chance d'être une femme !!! par contre les enfants majeurs sont encore étudiants, un dans une école d'ingénieur qui me coupe 9 K€/an et l'autre prépare un BTS en revanche pour la pension à l'époque je ne voyais pas l'utilité puisque j'ai gagné bien ma vie avant.

Je ne pourrais pas demander l'aide juridictionnelle car je dépasse le plafond sauf que j'ai trop de charges qui me laisse pas grand chose à la fin.

Pour la faute d'orthographe c'est une coquille par contre vous êtes pas pédagogue pour un avocat, il faudrait que vous apprenez à corriger les gens indirectement c.a.d en répétant le mot avec la bonne orthographe.

Dans le chat les fautes sont tolérées puisque sur un portable c'est parfois pas évident

-----  
Par yapasdequoi

Vos enfants étudiants sont parfaitement légitimes à demander une pension à leur mère pour contribuer à leurs frais d'études.

Ce sera plus rapide et efficace que de poursuivre un huissier.

Ensuite vous pouvez plutôt poursuivre votre ex afin qu'elle vous rembourse les dettes qui auraient dues être partagées.

NB: j'avais trouvé votre faute de frappe amusante dans le genre "acte manqué".

Et je ne suis pas avocat, juste bénévole ... comme beaucoup d'intervenants sur ce site.

Si vous voulez consulter un avocat gratuitement : renseignez vous à votre mairie.

-----  
Par MT29

Merci beaucoup

Au plaisir

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Le crédit a été fait de manière solidaire, on imagine.

Je ne suis pas certain que le divorce soit opposable à la banque pour supprimer la solidarité. Vu de la banque, il ne devrait donc pas y avoir deux moitiés indépendantes de dettes, à recouvrer de manière séparée.

Dès lors, le recouvrement de la dette se fait là où cela semble le plus simple, charge à l'ex-époux qui rembourse seul la dette de se retourner contre son ex-conjoint.

-----  
Par MT29

Merci, j'ai donc compris que Je dois payer pour elle.

Je pense que la meilleure de solution et de me mettre en surendettement, ça me plaît pas mais je dois passer par la, c'est vraiment pénalisant pour moi puisse que je suis en train de monter une entreprise avec un ami.

Je pense que c'est fini pour moi le mariage, vous qui n'êtes pas encore marier faites attention car les femmes sont privilégiées. Quand mon ex avait la garde des enfants j'ai versé 450? de pension alimentaire en revanche la décision finale me donne la garde des enfants sans pension alimentaire. va savoir pourquoi.

-----  
Par yapasdequoi

Vous n'avez apparemment pas tout compris...

- pour un emprunt solidaire, le créancier peut exiger la totalité à n'importe lequel des débiteurs. Là c'est tombé sur vous... Il se rappelle peut être que vous aviez présenté les plus hauts revenus lors de la souscription..

Mais ceci ne vous interdit pas de réclamer ensuite le remboursement à votre ex !

Toutefois comme je l'écrivais précédemment, il sera sans doute plus rapide que vos enfants majeurs saisissent le JAF pour obtenir une pension de leur mère. Pour l'enfant mineur, c'est à vous de faire la démarche.

- les femmes sont "privilégiées" ? Sérieusement ? N'est-ce pas plutôt parce qu'elles ont le plus souvent le plus petit revenu des deux parents. Et d'ailleurs c'était bien le cas lorsque vous êtes passés devant le JAF à l'époque.

Si la situation évolue, il est toujours possible de réévaluer en fonction des revenus et charges actualisés.

"va savoir pourquoi" : réfléchissez vous trouverez.

-----  
Par MT29

Et oui les femmes sont sérieusement privilégiées tant que vous ne l'avez pas vécu, vous ne le saurez pas, je peux vous donner pleins d'exemples personnels, vous savez j'ai déposé plainte plus de 4 fois pour non présentation d'enfants, elles sont restées sans suite, la cinquième fois le policier me dit monsieur vous ne voyez pas que perdez votre temps pour rien puisque y a pas de suite, saurais été moi qui présenter pas les enfants, je pense que la police aller débarquer chez moi le jour même, 3 ans après la police du domicile de mon ex qui me contacte pour la plainte, la policière au téléphone me dit j'espère que vous respecter maintenant le jugement, nous allons classer la plainte la plainte, je suppose que pour la police y a que les femmes qui sont victimes de ce cas figure.

Vous allez me parler de la maltraitance de femmes oui ça existe il faudrait savoir aussi que la maltraitance des hommes existe ausi même si c'est minim, la loi doit être égale pour tous. Cela ne veut pas dire que je suis pour, je suis contre toute maltraitance (h/f)

Vous savez mon propre frère se fait giflé par sa femme devant tout le monde et les gens se moquer de lui, il était incapable de porter plainte, personne n'ont plus ne lui proposer de porter plainte mais si c'était lui qui avait donner une

baffe à sa femme, je pense que tout le monde aller dire à la femme de porter plainte(ex Alexy député LFI), je vois dans mon propre entourage les gens ont pitié des femmes seules avec 2 ou trois enfants à élever alors que moi je suis un homme seul avec 4 enfants en charge personne n'a pitié de moi,pcq je suis un homme.vous savez combien j'en ai souffert et j'en souffre encore.

Vous savez avant j'étais comme vous avoir pitié pour les femmes mais plus maintenant, si je vous raconte mon histoire vous aller tomber par terre, il serait peut-être judicieux que nos représentants modifie les lois sur les avantages et privilèges donner aux femmes, c'est sont des êtres humains comme nous, y en a qui gagnent plus que les hommes, en plus elles demandent qu'à devenir nos pendants, bcp des lois ont été mises à jour pour l'égalité entre h/f qui à mon sens est justifié mais il faudrait pas que ça soit dans le même sens, nous les hommes nous ne sommes pas les esclaves de femmes.

Désolé pour la syntaxe et les fautes d'orthographe car c'est un sujet qui me met parfois hors de moi, nous comptons sur les hommes de loi comme pour nous aider

-----  
Par yapasdequoi

On sort du juridique. Je vous laisse avec vos convictions.

-----  
Par MT29

Merci bcp  
Sachez qu'il s'agit des faits réels et des expériences vécues

Le juridique et la conviction sont étroitement liés. La conviction, en droit, revêt une importance capitale, car elle constitue le fondement même de la décision judiciaire.

-----  
Par yapasdequoi

Vous regardez trop de séries américaines.  
En droit français (mais ailleurs aussi) il ne suffit pas de dire, il faut prouver, et vos affirmations sont assez précaires sur ce plan.  
Ecrivez un livre si vous avez du temps libre.  
Bonnes fêtes.

-----  
Par MT29

J'ai confiance au droit français et à la justice française puisqu'ils m'ont donné la garde de mes enfants,il manque juste quelques ajustements. Tout ce que je raconte est vrai et je suis en mesure de les prouver preuve à l'appui par contre j'aime pas trainer derrière les tribunaux, je préfère ma liberté, voilà pourquoi je n'ai jamais réclamer la pension alimentaire.

Sachez que dans mon monde à moi on abandonne pas ces enfants,c'est mon rôle de parent de s'occuper des enfants, je ferai tout mon possible pour payer leurs études jusqu'au bout votre conseil ne me convient pas, je ne me permeterais jamais à mes enfants d"aller en justice pour réclamer la pension à leur maman.

C'est dommage de votre part de me dire que je regarde bcp de séries américaines j'ai pas 5ans pour ne pas savoir dissocier les deux droits.

Pour le livre c'est une bonne idée, j'y pense depuis un bon moment,il me manque le temps, si j'y arrive, je vous enverrai un exemplaire gratuit.

J'ose espérer que mes écrits permettront de bouleverser les choses.

Pour votre info j'aime les femmes, j'ai du mal en m'en passer mais je déteste celles qui en profite des hommes.

S'en arrive pas qu'aux autres!

Bonne fête à vous aussi